

Jeudi 19 janvier 2012

**Protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale \*\*\***

P7\_TA(2012)0008

**Résolution législative du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion d'un protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale fournissant un cadre de coopération renforcée, et fixant les règles de procédure y afférentes (09138/2011 – C7-0163/2011 – 2011/0050(NLE))**

(2013/C 227 E/14)

(Approbation)

*Le Parlement européen,*

- vu le projet de décision du Conseil (09138/2011),
  - vu le protocole de coopération entre l'Union européenne et l'Organisation de l'aviation civile internationale (07702/2011),
  - vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 100, paragraphe 2, à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), à l'article 218, paragraphe 7, et à l'article 218, paragraphe 8, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C7-0163/2011),
  - vu l'article 81 et l'article 90, paragraphe 7, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission des transports et du tourisme (A7-0391/2011),
1. donne son approbation à la conclusion du protocole de coopération;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

---

**Déchets d'équipements électriques et électroniques \*\*\*II**

P7\_TA(2012)0009

**Résolution législative du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (Refonte) (07906/2/2011 – C7-0250/2011 – 2008/0241(COD))**

(2013/C 227 E/15)

(Procédure législative ordinaire: deuxième lecture)

*Le Parlement européen,*

- vu la position du Conseil en première lecture (07906/2/2011 – C7-0250/2011),
- vu l'avis du Comité économique et social européen du 11 juin 2009 <sup>(1)</sup>,

---

<sup>(1)</sup> JO C 306 du 16.12.2009, p. 39.